



Retour sur le CSE du 3 Mai 2023

Consultation du CSE sur le Projet INNOVENTE : regroupement de l'activité de Facturation de l'EFS.

Déclaration CFDT : Nous avons constaté que ce projet va complexifier les organisations de travail ainsi que les relations au travail, appauvrir les échanges et isoler les travailleurs.

L'innovation à l'EFS n'est pas source de qualité de vie au travail. La pandémie et le confinement nous ont montré à quel point il était néfaste d'isoler les personnels dans leurs relations au travail. L'EFS ne retient pas la leçon de l'histoire en déployant ce modèle d'organisation qui isole les collègues, ainsi que leurs représentants (DS et CSE).

De plus, la CFDT estime que l'EFS ne possède pas les compétences managériales nécessaires pour ce type d'organisation et craint une augmentation des risques psychosociaux. Les personnels de ce service seront managés par un responsable en Bretagne, gérés par le siège et hébergés à Clermont. Rappelons-nous les échanges en négociations de l'accord Télétravail : c'est du coworking version EFS. Rappelons que la direction était contre aussi. La direction disait « afin de permettre la participation physique aux réunions et le maintien du lien social entre les personnels, le télétravailleur doit être présent sur site au moins deux jours entiers par semaine. Le manager peut organiser jusqu'à deux jours de présence consécutifs par semaine pour l'ensemble de l'équipe pour des nécessités de service. Afin de maintenir un lien social avec le collectif de travail au sein de l'établissement, il est important de préserver un temps de travail minimum sur site ».

Elle expliquait que le lien avec son responsable était nécessaire, de même que le lien avec ses collègues : il fallait être obligatoirement présent trois jours par semaine.

Les impacts environnementaux ne sont pas réellement évalués.

La CFDT estime qu'avec une organisation centralisée, mais avec des effectifs éclatés dans plusieurs régions, cela va forcément entraîner de nombreux déplacements supplémentaires par rapport à un service uni et classique.

A ce jour, le CSE d'AURA n'est pas certain que les deux personnels de Clermont gardent leur activité de facturation sachant que deux postes sont à pourvoir dans ce service mutualisé en Bretagne, pour 2 CDI en PACA et 2 CDI en AURA.

RÉORGANISATION DES SERVICES



**Vos représentants CFDT sont disponibles pour plus de renseignements et vous accompagneront dans vos demandes.
La CFDT avance et travaille pour l'intérêt de tous !**





ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Echos CFDT de l'EFS Auvergne Rhône Alpes Mai 2023

Concernant les ETP, notre région perd 4 ETP avant le déploiement, suite à l'arrêt des CDD qui remplaçaient les CDI, et au final, la totalité de l'effectif du service. **A terme, cette activité va disparaître.**

CFDT Pour toutes ces raisons, les élus CFDT donneront un avis défavorable.

Consultation sur les plans de la future maison du don de Lyon part Dieu

Les élus CFDT ont donné un avis favorable sur les plans présentés.

Le CSE devra être consulté prochainement sur l'organisation de ce nouveau service et sur l'impact sur les services connexes (logistique et magasin), notamment sur les nouvelles fréquences de livraison et stationnement (attente aval de la Mairie)

Sur cette nouvelle maison du Don 16 ETP seraient embauchés : très optimiste à l'heure actuelle des rémunérations et conditions de travail selon la CFDT

Ouverture début 2024.

Concernant l'organisation du travail en Maison du Don et la prise de poste, les élus CFDT rappellent à tous, que la procédure régionale et l'ANAT cadrent les planifications. L'horaire de début de journée en MDD aussi, **ne peut pas être l'horaire au poste de travail, idem pour l'heure de départ en collecte** (temps d'habillage et souplesse badgeage) qui est l'horaire qui vous est planifié !

Activité de l'EFS AURA au 1er trimestre 2023

CFDT **Par rapport au budget 2023**

Les prélèvements de Sang Total sont stables (0%), en revanche les prélèvements d'aphérèse sont à la baisse : -10% pour l'aphérèse plaquettaire et -5% sur le prélèvement de plasma.

Les examens d'IH sont en baisse de 5%, les examens HLA en hausse de 8%

Toutes les cessions de PSL sont en baisse : CGR -9%, plasma 11%, plaquettes 6%

Les cessions au LFB sont en retard également (-2%)

Ces baisses de cessions (de CGR surtout) impactent le chiffre d'affaire de l'EFS et dégradent la situation financière. La trésorerie sera vide avant l'hiver prochain...

L'audit national IGAS/IGF, à l'EFS et au LFB, est en cours de finalisation, la CFDT lors de son audition, a porté ses revendications pour permettre la pérennisation de notre modèle éthique. Pour cela il faudra notamment des subventions de nos tutelles ! A suivre... 2023 est une année primordiale pour l'EFS.

**Vos représentants CFDT sont disponibles pour plus de renseignements
et vous accompagneront dans vos demandes.
La CFDT avance et travaille pour l'intérêt de tous !**





Le travail en région en 2022 : les Indicateurs de l'ANAT 2022 de l'EFS AURA

A l'EFS l'accord temps de travail (ANAT) permet, à la Direction, un certain nombre de dérogations au code du travail. En effet sans l'ANAT, pas de journée de plus de 10h, pas de travail la nuit de plus de 8h, pas de semaine de plus de 35 heures, pas de cadres autonomes, pas de repos de moins de 12h entre 2 journées de travail... malgré cela l'EFS use et abuse en allant au-delà de l'ANAT donc bien au-delà du code du travail, par exemple :

-Semaine de travail de plus de 44 heures : 291 semaines pour 124 salariés impactés. Les interventions en astreintes (IH, HLA, services Techniques) en sus du temps de travail planifié représentent 39% des dépassements. Mais c'est au prélèvement que la situation se complique : un grand nombre de dépassement (115 semaines) est dû à l'absentéisme et aux postes vacants pour éviter d'annuler les collectes... L'EFS ne peut compter que sur ses salariés pour assurer sa propre mission !



-Semaine de travail de plus de 48 heures : 47 semaines pour 30 salariés impactés. Essentiellement pour cause d'intervention en astreinte en plus du temps planifié, dans les laboratoires d'IH.

-Temps de travail effectif de plus de 10 heures : 433 salariés impactés (sur 1329) pour 2363 jours de travail de plus de 10h00. Au LABM (HLA et informatique pour cause d'astreinte) mais aussi en QBD, service sans astreinte.

-Amplitude de plus de 12 heures pour les Cadres Autonomes : 54% des Cadres Autonomes touchés (70 salariés impactés sur 130 cadres autonomes dans la région), au Prélèvement et en IH surtout. C'est trop ! Certaines fois pour remplacer des salariés absents (au prélèvement) ou suite à des astreintes (en IH)

POLYVALENCE...

-Semaine de 35h pour les salariés à temps partiel : 1 salarié à temps partiel sur 3 est touché (176 sur 5341) en moyenne 3 fois par an. Au prélèvement essentiellement, pour compenser l'absentéisme et les postes vacants... Les salariés en contrats à temps partiel (90% ou moins) qui



**Vos représentants CFDT sont disponibles pour plus de renseignements
et vous accompagneront dans vos demandes.
La CFDT avance et travaille pour l'intérêt de tous !**





**ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Echos Cfdt de l'EFS Auvergne Rhône Alpes Mai 2023

travaillent régulièrement au-delà de 35h pourraient être requalifiés à temps plein.

-Temps de repos de moins de 11h (sans intervention d'astreinte), 1 salarié de la région sur 5 est touché (environ 300), au Prélèvement, Préparation et IH essentiellement. Le dépassement des horaires planifiés pourrait en être la cause (hors cadres autonomes). Ces anomalies sont compensées par du RCV (pour compléter à 12h)

-Temps de repos de moins de 9h (avec intervention d'astreinte) ; cette anomalie concernerait surtout des cadres autonomes d'après la Direction, au HLA, IH et Support (dont Technique). Ces anomalies est compensé par du RCV (pour compléter à 12h).

-Compteurs d'Heures Supplémentaires (HS, des salariés à temps plein) et complémentaires (HC, des salariés à temps partiel). Le total des heures supplémentaires 2022 représente 9,4 ETP, les heures complémentaires 9,0 ETP. Rappelons que les heures supplémentaires et complémentaires, abusives et imposées régulièrement, peuvent causer des problèmes de santé psychologique et physique. Si tel est le cas, prévenez vos élus Cfdt !



RESTEZ TOUJOURS INFORMÉ
AVEC LA CFDT



Baromètre social de l'EFS 2023 en cours : exprimez-vous librement sur votre travail !

Suite à la disparition des Représentants de Proximité à l'EFS, les salariés qui rencontrent des interrogations peuvent solliciter directement les élus Cfdt CSE de la région, n'hésitez pas !

Les élus Cfdt déplorent la disparition des Représentants de Proximité, demandée et obtenue par FO et la CGC.

**Vos représentants Cfdt sont disponibles pour plus de renseignements
et vous accompagneront dans vos demandes.
La Cfdt avance et travaille pour l'intérêt de tous !**

